

On brade les comptables !

EPLE : vers la baisse tendancielle et absolue de la valeur de la force de travail des agents comptables ?

Dans un document du 5 novembre 2008 A et I UNSA se vante « d'avancées » sur les indemnités de caisse des comptables dans le cadre du passage des agences comptables de 3 à 6 en moyenne !

Le nouveau régime serait « incitatif » pour les agences comptables de 5 et 6 EPLE.

La lecture des chiffres donnés comme « pratiquement signé » ne peut qu'inquiéter :

Prenons un exemple avec une agence comptable de 3 EPLE et + 5 000 000 € de compte financier

Nouveau régime annoncé

Nb d'EPLE	Recettes budgétaires	Indemnités de caisse
3	5 000 000	5900
4	5 000 000	6100
5	5 000 000	6400
6	5 000 000	8200

Autrement dit un(e) agent comptable augmentant l'agence comptable en passant de 3 à 4 va recevoir 200 euros par an **16.66 € par mois** pour la responsabilité nouvelle !

De 3 à 5 c'est + 500 euros annuels soit 41.66 € !

On a ainsi une responsabilité de 5900 pour 3 EPLE soit 5900 divisé par 3 et par 12 = 163.88 par EPLE qui passe à 16.66 € soit 10 fois moins !

Il s'agit bien d'une baisse absolue de la valeur responsabilité du comptable et cela se traduit en heures de travail (si des collègues sont en désaccord qu'ils s'expriment !)

Les chiffres 2006 du MEN expliquent que sur les 2700 agences comptables, plus de 1000 étaient constituées de 1 à 2 établissements. Avec un montant de recettes financières de + de 2 000 000 € ce sont 1000 agents comptables avec 2000 euros d'indemnités annuelles soit un montant total de 2 millions d'euros !

La disparition de ces 1000 agences comptables en les intégrant dans des agences comptables moyennes de 3 à deux conséquences financières pour les comptables :

* - 2 000 000 d'indemnités pour 1000 comptables qui ne le sont plus

* + 200 000 à 500 000 Euros pour les agents comptables restant

Outre l'économie de postes attendue- AI ayant signé la disparition de 1700 postes en 3 ans-ce sont 1 500 000 à 1 800 000 € d'économies sur les indemnités de comptables !

Travailler plus pour les comptables et gagner plusà BERCY !

Il s'agit bien d'une baisse absolue de la valeur travail des agents comptables

Le commentaire d'AI après le tableau est le suivant

« En tout état de cause, le nouveau régime indemnitaire est financièrement :

- incitatif pour les agences comptables de 5 ou 6 EPLE
- dissuasif au-delà : 500 euros par EPLE supplémentaires »

Comment une indemnité de 200 euros annuelle devient elle incitative en passant de 3 à 4 EPLE et dissuasive à partir de 500 euros entre 6 et 7 ?

La conclusion est claire : A et I ne sait plus compter *

Le Ministère, même assisté d'A et I, ne changera pas plus le plomb en or qu'il ne transformera une baisse en hausse.

Il est totalement inacceptable de laisser mettre en place un tel régime qui consacre une dévalorisation du temps de travail des comptables ; c'est une mesure méprisante et méprisable.

Si encore ces « économies » servaient à rémunérer des postes nécessaires dans les agences comptables ainsi augmentées, on comprendrait la démarche- sans la partager- mais ce n'est pas l'orientation retenue, et pour cause 1700 suppressions de postes actés par l'UNSA ce sont **4 millions d'Euros d'économies par an.**



Jacques Aurigny
Agent comptable de 3 EPLE

* c'est promis j'envoie une calculatrice aux signataires d'AI ; encore faut-il savoir faire une règle de 3 !